



DENOMINATION DE LA LISTE :

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date naissance	Commune(s)/ Pays d'origine	Profession/Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature (pour acceptation)	Contrôle (laisser blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		

- **Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de** (à compléter par le Greffe). Une liste peut comporter un nombre de candidat·e·s inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un·e candidat·e peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un·e candidat·e ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au Greffe.
- Une fois le dossier déposé au Greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du Président du Bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidat·e·s.**